

COMMENT FAIRE POUR L'AIDER ?

Par admin Postée le 15/04/2014 12:31

Bonjour,

Mon compagnon, d'un peu plus d'un an maintenant, est addictif aux jeux de casino. Je l'avais plus ou moins deviné d'après son rapport à l'argent.

Suite à mes questions, il m'a avoué être accro depuis maintenant 18 années (il a 42 ans). Son problème ne me touche pas financièrement pour l'instant puisque nous n'avons pas de compte bancaire en commun, mais cela pourrait devenir un problème pour le futur. Donc, je lui ai demandé d'arrêter de jouer autant sinon cela impliquerait une rupture. Mais je ne sais pas si cela est la bonne méthode.

Il est conscient de son problème et souhaite vivement s'en sortir.

Pouvez-vous svp me dire quelle attitude devrais-je avoir face à lui et comment l'aider concrètement ?

Merci d'avance

Cordialement

Mise en ligne le 17/04/2014

Bonjour,

Votre compagnon, s'il le souhaitait, pourrait demander une interdiction volontaire de jeu. Il s'agit d'une démarche personnelle et confidentielle qui entraîne une mesure d'interdiction s'étendant sur le territoire national. Elle est valable pour une durée de 3 ans non réductible dans toutes les salles de jeux, casinos, cercles de jeux et sites de jeux en ligne. Vous trouverez dans le lien ci-dessous la marche à suivre pour un joueur souhaitant se faire interdire de jeu.

L'autre voie pouvant aider votre compagnon, toujours à la condition qu'il le souhaite, est celle du soin. Effectivement, il existe des prises en charge possibles pour les joueurs. Elles ont lieu dans des CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et reposent principalement sur un accompagnement psychologique visant à résoudre la problématique de fond qui a pu conduire à l'addiction. Les suivis en CSAPA sont individuels, confidentiels et gratuits.

Pour répondre maintenant plus directement à votre question il n'existe pas une seule et unique méthode, attitude pour aider un joueur. Ce qui semble intéressant dans la proposition que vous avez faites à votre compagnon c'est d'avoir posé vos propres limites, de l'avoir informé que tant que cette problématique perdure il ne sera peut-être pas possible pour vous de poursuivre votre relation. C'est un cap qui semble important à garder pour vous préserver et rester cohérente. Personne ne peut en revanche deviner comment votre compagnon va pouvoir s'en saisir, si cela va l'encourager, le stimuler ou au contraire le buter, le fragiliser davantage. Il n'existe encore une fois aucune règle en la matière, ce qui va marcher pour l'un ne marchera pas forcément pour l'autre. Dans le prolongement de votre démarche, peut-être pouvez vous l'informer concrètement des dispositions qu'il pourrait prendre, de ces voies possibles pour continuer à questionner et mettre un terme à ses habitudes de jeu. Quelle que soit la voie choisie, vous l'aurez compris, ces démarches doivent être volontaires, il n'y a rien que vous puissiez dire ou faire pour le contraindre.

Sans savoir où réside votre compagnon, nous ne pouvons vous orienter vers un CSAPA. Vous pouvez accéder à notre répertoire pour faire vous même cette recherche en cliquant ici ou nous recontacter pour cela. Notre service est également ouvert à votre compagnon, qu'il souhaite être orienté, informé plus précisément mais aussi écouté sur ses difficultés, ses éventuelles craintes. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

Cordialement

En savoir plus :

- "Se faire interdire de casinos"